



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

### Rapports annuels des délégués de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des mobilités

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°2022-233

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	75
Nombre de pouvoirs	11
Votants	86
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LAMULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN

(GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE- MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR- AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL- MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ;

Étaient absents excusé(s) :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE- CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX- SUR-EURE)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN- DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillipe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

## **Il a été exposé,**

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée (...) ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité, préalablement à sa communication au conseil communautaire, est soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux. Cette dernière s'est réunie le 22 septembre dernier.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce certaines de ses compétences via des contrats de délégation de service public dans les secteurs du cycle de l'eau et des mobilités.

Les rapports des délégataires sont reçus par l'agglomération le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit l'exercice comptable et sont instruits par les services et les élus en charge des secteurs avant présentation en conseil communautaire.

Les contrats concernés par la présente délibération sont les suivants :

- contrat de délégation de service public du réseau de transport LINEAD ;
- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- contrat de concession pour la production d'eau potable avec Suez sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Véolia eau pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- contrat de quasi-régie pour l'assainissement pour des branchements privatifs avec la Société Publique Locale Aménagement ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Dreux ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Ezy-sur-Eure ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune d'Ivry-la-Bataille.

Les rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (espace dédié aux élus).

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L.1413-1*

*VU le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5*

*VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*

*VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 22 septembre 2022 dans le cadre de l'examen des VU*

*VU les rapports annuels des délégataires dans les domaines de l'eau, l'assainissement et les transports*

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires de service public relatifs aux contrats suivants :

- contrat de délégation de service public du réseau de transport LINEAD ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- contrat de concession pour la production d'eau potable avec Suez sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Véolia eau pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- contrat de quasi régie pour l'assainissement pour des branchements privés avec la Société Publique Locale Aménagement ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Dreux ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Ezy-sur-Eure ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune d'Ivry-la-Bataille.

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :11/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Dreux, le 11 octobre 2022**



**Gérard SOURISSEAU  
Président**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022